

Isabelle LE BOULANGER, *Pupilles de l'Assistance publique des Côtes-du-Nord (1871-1914)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes/Société d'émulation des Côtes-d'Armor, coll. Histoire, 2013, 226 p.

L'ouvrage d'Isabelle Le Boulanger constitue, en quelque sorte, une suite à *L'Abandon d'enfants*, paru aux Presses universitaires de Rennes en 2011 et recensé dans ces colonnes⁵. L'auteur utilise ici une source d'ampleur considérable, conservée aux Archives départementales des Côtes-d'Armor dans la sous-série 3 X, les « livrets » de pupilles de l'Assistance publique, répertoriés précisément en annexes, soit 438 livrets. Prévus le 22 mars 1862 par le Règlement général du service des enfants, en son article 34, ils devaient comporter une série de documents permettant de décrire, d'identifier l'intéressé dans de nombreux aspects de sa personnalité et de sa vie, dans l'intérêt de l'administration mais aussi, en principe et en premier lieu, dans le sien. Il est formé pour chaque enfant trouvé, abandonné ou orphelin, un dossier où sont classés avec soin les « procès-verbaux, actes, bulletins, documents [...] qui le concernent depuis son entrée jusqu'à sa sortie de cet établissement ou à sa majorité » (p. 11).

L'auteur souligne qu'à partir de ces livrets, il est possible d'opérer une triple investigation, sur les événements qui intéressent et orientent la vie des pupilles, sur le regard que la société, et surtout les professionnels dont la fonction est de s'occuper des enfants de l'Assistance, portent sur eux et, enfin, en tant qu'éléments de comparaison avec les résultats et conclusions apportés par d'autres sources, d'autres types de travaux et sur d'autres régions.

À partir de la source qui nous occupe, Isabelle Le Boulanger suit les pupilles de l'Assistance non de la naissance à la mort, mais de celle-là à leur majorité puisque, une fois passés leurs 21 ans, ils échappent, du moins largement, au regard de l'administration. Certes, il est encore possible de trouver dans les livrets des éléments postérieurs, par exemple lorsque le pupille sollicite la communication de papiers utiles à son mariage, nécessaires pour l'obtention d'un emploi ou réclamés par une autre administration quelconque, voire par l'armée dans le cadre du service militaire ou pour tout autre besoin. Mais cela ne concerne qu'une minorité de la population envisagée ici.

Le livre est donc divisé en six chapitres, en partie chronologiques mais pas entièrement.

« Devenir pupille de l'Assistance publique ». Comment est-on versé dans cette catégorie de personnes ? L'auteur distingue admissions sollicitées et admissions contraintes, ces dernières plus fréquentes après les lois protectrices de 1889 et 1898. Les admissions sollicitées sont évidemment celles de mères célibataires, incapables de subvenir aux besoins de leur enfant, mais il existe d'autres cas, tels la maladie,

⁵ *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. xc, 2012, p. 551-553.

un événement imprévu survenant alors que la famille est déjà constituée, etc. Les admissions forcées sont dues à l'inconduite des parents, à la déchéance prononcée par jugement de l'autorité paternelle, etc.

« Une destinée choisie par l'administration ». Soit un pupille. Passée sa petite enfance, qu'en faire ? La solution quasiment universelle consistera à trouver une famille de cultivateurs où le jeune homme (ou la jeune fille) sera engagé comme petit domestique de ferme. « À 12 ans, les pupilles du département sont tous engagés comme petits domestiques dans les fermes de la région. De plus en plus, ils sont recherchés par les cultivateurs. Les demandes qui nous parviennent dépassent de beaucoup nos disponibilités », déclare l'inspecteur en 1897 (p. 49). Et pour cause : la faiblesse des gages versés, l'absence de sentiments parentaux éprouvés pour le pupille (en admettant que ceux-ci soient un peu plus réels pour les enfants légitimes...) rendent son « exploitation » fort rentable.

« Des destinées entravées ». Innombrables sont les problèmes de toute sorte qui s'abattent sur les pupilles : questions matérielles, de santé, et ce que l'auteur nomme des « abus ». Ce point, et le développement afférent, demeurent un peu frustrants : si des comportements peu humains sont parfois notés sur le plan du travail, des excès « patronaux », dans les domaines matériel et financier, les violences sont aussi quelquefois signalées mais on peut penser qu'elles furent – au moins pour les violences « légères » – beaucoup plus nombreuses que celles signalées dans les livrets. *A fortiori*, les abus sexuels forment-ils une part de la réalité « noire », ou au mieux « grise », sans doute très occultée. En ce qui concerne les filles en particulier, comme le note l'auteur, une attitude de soumission, la honte, la volonté d'éviter toute condamnation de la part de la société proche, ont certainement conduit nombre de pupilles à faire silence sur ces points. Les grossesses non désirées, notamment, ont sans doute des origines plus variées que l'inconduite, comme l'on disait, attribuées à des filles peu honorables.

« Des destinées improbables ». L'ouvrage évoque ici les questions d'identité, de liens noués ou renoués avec la famille biologique, les difficultés à se construire dans ces conditions, sachant que la vision que la société portait sur ces misères était bien plus indifférente que de nos jours.

« Sans foi ni loi ». Les pupilles constituaient ce que l'on appellerait aujourd'hui une population à risques, c'est certain et cela semble bien naturel. Mais l'immense majorité des cas de déviance concerne de simples cas d'insolence, de paresse, de refus d'obéissance, de fugues. Les véritables crimes ou délits semblent plutôt rares et encore faudrait-il comparer leur fréquence avec celle connue au sein de la population rurale « générale » pour voir si, oui ou non, il s'agissait d'un groupe plus porté à la délinquance, aux vols et agressions sexuelles principalement.

« Des rites de passage à la vie adulte ». Comment sort-on de l'état de pupille ? En devenant majeur, simplement, mais les livrets permettent parfois de suivre

l'intéressé dans des démarches marquant le passage à une vie adulte : recrutement pour le service militaire, beaucoup plus fréquent après la loi de 1872, même si cette dernière demeure très inégalitaire, mariage. Puis, le plus souvent, le pupille est perdu de vue.

Au total, l'ouvrage représente une analyse du plus grand intérêt non seulement sur l'étude d'une population marginale, mais sur la société rurale de la Troisième République dans son ensemble à travers les rapports forcés ou volontaires qu'entretenaient la population globale, les paysans en particulier, et l'administration, son personnel et ses inspecteurs, avec ces pupilles de l'Assistance.

Le livre est clairement écrit, les citations extraites des documents très pertinentes et illustratives, la bibliographie très complète. Sa publication montre que la connaissance de la société dans toutes ses strates peut être approfondie par des sources de toute nature qui ne soient pas purement statistiques et hors de toute référence aux procédures pénales, quels que soient les intérêts et avantages de ces dernières, qui demeurent évidents.

Jean-François TANGUY

François PLOUX, *Une mémoire de papier. Les historiens de village et le culte des petites patries rurales (1830-1930)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. Histoire, 2011, 346 p.

Lorsqu'on feuillète pour la première fois le travail de François Ploux, on est admiratif devant l'enquête entreprise par ce jeune professeur de l'Université de Bretagne Sud. Si l'on en juge d'après la bibliographie des bulletins et mémoires dépouillés et la liste des communes citées, toutes les régions de France (à l'unique exception de l'Alsace) sont représentées. Certains départements apparaissent davantage que d'autres : ainsi les communes des départements de Lorraine (particulièrement les Vosges), d'Aquitaine (la Dordogne), de Midi-Pyrénées (le Lot), de Haute-Normandie (la Seine-Maritime). Les communes les plus souvent citées sont assurément celles des départements de Bretagne⁶ et des Pays-de-la-Loire, ce qui justifie ce compte rendu dans les *Mémoires de la société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*.

À travers cette étude des monographies de villages, l'auteur met en valeur le travail des « fantassins de l'érudition » locale, naguère souvent méprisés par les historiens « professionnels ». Dans un premier temps, les rédacteurs de monographies, publiées dans les années 1830 ou 1840 dans la tradition des statistiques descriptives, étaient très représentatifs du milieu des sociétés d'émulation, dans lesquelles l'aristocratie foncière et la bourgeoisie du diplôme exerçaient une influence

⁶ Le recensement des monographies de Bretagne a été facilité par les recherches en 2002 de LEBEAU, Bernard, *Deux siècles de monographies communales en Bretagne historique*, étude demeurée malheureusement confidentielle.